

## **Procédure d'organisation des cours et exercices pour la colonne de secours de la Gruyère.**

Ce document vise à mettre en place une procédure d'organisation des cours et exercices de formation continue au sein de la colonne de secours de la Gruyère. Il a pour objectif de rendre les cours efficaces et d'en garantir la qualité. Il sera mis à jour en fonction des expériences et des prescriptions édictées par le comité du secours alpin suisse.

Il ne constitue aucunement la vérité mais simplement une manière de faire susceptible d'être améliorée en fonction de l'évolution du secours en montagne actuellement en pleine mutation et réflexion.

Les personnes qui prennent en charge l'organisation de cours ou d'exercices sont priées d'en appliquer les directives afin de garantir une homogénéité et une qualité dans notre formation.

### **1 Démarches administratives**

#### ***1.1 Remplir feuille d'annonce de cours ou d'exercices***

Le formulaire d'annonce de cours ou d'exercice doit être entièrement rempli par l'organisateur. Les informations doivent être le plus exhaustives possible afin de faciliter l'organisation et le déroulement.

En effet, plus les objectifs pédagogiques sont clairs et précis, plus le cours s'enseigne facilement et plus il est profitable pour les intervenants comme pour les participants. Donc prenez le temps de la réflexion pour compléter ces informations.

#### ***1.2 Délais***

Le formulaire doit parvenir aux participants 10 jours avant le cours.

#### ***1.3 Procédure de validation***

Le formulaire d'annonce est envoyé au coordinateur de formation pour validation.

Si tout est ok, celui-ci le transmet au chef de la station et au préposé au sauvetage pour acceptation.

Ce dernier, si l'acceptation est positive, l'envoie sous forme d'invitation aux sauveteurs concernés.

## **2 Déroutement des cours**

### ***2.1 Organisation pédagogique***

Lors de l'accueil des participants aux cours, le responsable rappellera les compétences visées par celui-ci ainsi que les objectifs. Il informera sur la procédure d'évaluation (voir ci-dessous). Il vérifiera si les invitations au cours posent question.

### ***2.2 Organisation***

Le responsable veillera au respect des horaires et remplira une feuille de présence.

## **3 Évaluation**

Le cours doit être évalué en 2 parties, soit une auto-évaluation par les participants en se référant aux compétences visées par celui-ci. Et une évaluation de la pertinence et de la qualité de celui-ci également par les participants.

## **4 Après le cours**

Le responsable transmettra le plus rapidement possible les documents cités ci-dessus au coordinateur de formation.

Chef de la station

Approuvé le:

Préposé au sauvetage

Approuvé le:

Coordinateur formation

Approuvé le: